



Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231114-DB20231117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 14 novembre 2023

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE PAUL FEVAL - SUBVENTION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUËLLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Isabelle GUSMINI, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

Absent : Claudie LE BIHAN, Jean-Baptiste BOUYER.

Secrétaire de séance : Patrick GOUËLLO.

Présents : 27
Pouvoirs : 04
Absents : 02

n°17

POLITIQUE DE L'HABITAT : RUE PAUL FEVAL - SUBVENTION

Rapporteur : Cédric ORVOEN

La Commune de Ploemeur a souhaité favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m² de surface habitable.

La SCCV Ploemeur Paul Féval a obtenu un permis de construire n° 05616222L0037 le 30 juin 2022 pour la construction d'un collectif rue Paul Féval comprenant 6 logements locatifs sociaux vendus en VEFA à Morbihan Habitat.

Le bailleur, Morbihan habitat, sollicite une subvention.

Sur les 6 logements, le programme est financé en PLUS pour 3 logements (3 T2) et en PLAI pour 3 logements (dont 2 T1 et 1 T2).

La surface habitable est 253,06 m², la subvention est donc de 8 857 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2017 décidant de mettre en place une aide pour la production de logements locatifs sociaux ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération» du 2 novembre 2023 ;

Vu la demande de Morbihan Habitat ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Morbihan Habitat pour la production de 6 logements dont 3 financés en PLUS et 3 financés en PLAI.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Rour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire